

**Contribution à l'enquête publique  
par Arrêté n°2024-802 en date du 22 novembre 2024  
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor**

Contributeur :

Monsieur IMBERT Frédéric  
13, rue du champ grenu 22400 Lamballe-Armor  
Parcelle du cadastre : AB 19&20  
frederic.imbert53@orange.fr  
0623340720

Destinataire :

Madame VIART Martine  
Commissaire Enquêteur  
13b rue de la Ville Offier 22190 Plérin

**AVIS NÉGATIF : anéantissement de la capacité d'auto-suffisance alimentaire**

La terre de notre quartier est, de par sa nature, extrêmement fertile et constitue, plus que jamais, une source idéale d'alimentation saine via les vergers, les potagers, et les innombrables variétés de plantations qui y sont cultivés.

Accessibles, économiques, souvent partagées, ces ressources sont une manne complémentaire, voire indispensable à celles et ceux qui ont donné beaucoup de leurs efforts et de leur temps pour bâtir leur auto-subsistance.

Ce projet constitue à terme la mort de modes de vie pérennes que seuls permettent ces jardins pleins de richesses naturelles.

Plus personne ne sera en mesure de faire prospérer son foyer par le travail de la terre, cela constituera un affaiblissement partiel ou total de l'économie des familles.

À une époque où l'accès à nourriture devient un enjeu économique et de santé publique majeur, quel avenir se dessine pour les familles de notre quartier qui verront leur travail ou leurs possibilités anéantis par l'urbanisation prévue en lieu et place ?  
Est-ce la volonté de ce projet d'ignorer les conséquences qui mèneront à l'appauvrissement et à la probable désertion des propriétaires de notre secteur ?

Par conséquent, je **refuse** les OAP et le PLU en leur état actuel afin d'éviter à ma ville les préjudices futurs d'un projet trop éloigné de la réalité pratique du terrain.

Cordialement,

F.IMBERT

Fait à Lamballe, le 17 janvier 2025